

## Règlement de fonctionnement des Activités Physiques et Sportives Ville de La Trinité

**Préambule** : Consciente de la nécessité de développer les activités sportives et socio-éducatives auprès de la population de La Trinité, la commune a décidé de mettre en place une politique globale à travers différentes actions.

Le Service des Sports contribue à cette politique par la mise en place d'activités physiques et sportives pour tous avec comme objectifs :

- Le sport Éducatif
- Le sport Loisirs
- Le sport Santé et Bien-être

### Activités sportives Enfants et Adolescents

#### Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions aux activités sportives « Enfants et Adolescents » sont réservées aux enfants dont au moins l'un des deux parents est domicilié sur la commune-

Les enfants scolarisés dans une école de la commune par dérogation sont acceptés aux tarifs extérieurs.

Un dossier COMPLET de l'année scolaire en cours doit être à jour, les familles doivent être à jour de paiement auprès de tous les services de la commune.

#### Cas particuliers :

→ Les familles domiciliées hors de la commune peuvent s'inscrire sous réserve de places disponibles et à un tarif différencié.

Une dérogation peut être accordée à **titre très exceptionnel** par le Maire ou son Adjoint aux Sports après avis de la Direction, suite à une demande individuelle écrite et argumentée ;

→ L'élaboration et le suivi d'un protocole d'accueil individualisé :

La commune souhaite accueillir tous les enfants sur ses activités sportives et donc également « **les enfants en situation de handicap** ». Elle se donne les moyens de mettre en place un accueil et un accompagnement de qualité des enfants présentant des besoins spécifiques. Cette volonté peut cependant être contrariée si l'accueil ne garantit pas la sécurité de l'enfant concerné (physique ou affective), de tous les enfants accueillis ou si cela

entrave le fonctionnement du service et ceci suite à une évaluation le référent sport pour tous.

Toute **demande d'accueil spécifique devra faire l'objet d'un courrier** (à l'attention de M. le Maire) et ceci avant toute inscription pour étude et organisation.

#### Documents à fournir :

Commune à l'ensemble des services scolaires et jeunesse de la commune, la fiche d'inscription « Activités sportives Enfants et Adolescents » précise les documents complémentaires nécessaires en fonction des activités.

La possibilité est donnée aux familles de s'inscrire de manière dématérialisée, via le portail Famille pour certaines activités.

### **Pour l'Animation sportive**

- Une séance d'essai est accordée pour les nouveaux adhérents (Bon à demander à l'accueil du Palais des sports),
- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté,
- En cas d'arrêt de l'adhérent de l'activité en cours d'année aucun remboursement ne sera réalisé,
- En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année pour « force majeure », un avoir ou une activité de substitution pourra être éventuellement proposée.

### **Pour les stages sportifs**

- Des stages sportifs sont proposés sur des activités de durée variable,
- Les stages sont soumis à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence, aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

### **Pour les activités de natation**

- Des stages de natation (couplés à d'autres activités) sont proposés sur une durée variable,
- Activité « jardin aquatique » est proposée aux enfants jusqu'à 6 ans,
- Les stages et activités sont soumis à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

# Activités Sportives Adultes

## **Les inscriptions aux activités Sportives Adultes sont réservées aux :**

- Personnes domiciliées sur la commune ou pouvant présenter un document de taxe foncière pour un bien situé sur la commune ayant vocation à l'habitation ou à une activité commerciale,
- Personnes qui travaillent sur la commune sur présentation d'une fiche de paie,
- Adhérents des associations trinitaires et parents des enfants licenciés sur présentation d'une licence ou attestation de l'association,
- Les personnes inscrites au programme « Sport Santé sur ordonnance ».

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Adultes »

### Cas particuliers :

- Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel par l'Adjoint au Sport après avis du Service des Sports, suite à une demande individuelle écrite et argumentée.
- Pour une personne domiciliée chez un Trinitaire :

En plus des documents demandés, fournir :

**Pour le demandeur** : Une demande écrite argumentée,  
Un justificatif de domicile (original + copie)  
(exemple : avis d'imposition / ou non-imposition).

**Pour l'hébergeur** : Une attestation d'hébergement sur l'honneur,  
Un justificatif de domicile,  
Une copie de la carte d'identité.

## **Pour l'Espace Fitness**

- Les adhésions sont effectives pour 30 jours consécutifs,
- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté,
- Aucune séance d'essai n'est autorisée pour la salle de renforcement musculaire,
- Une séance d'essai est accordée pour les cours collectifs uniquement pour les nouveaux adhérents (bon à demander à l'accueil),
- En cas de retard de cotisation, chaque présence pourra être facturée à la journée,
- Les adhésions Adolescents (à partir de 16 ans) sont acceptées sur les cours collectifs, en salle de renforcement musculaire sur les créneaux limités et avec accord écrit et signé du représentant légal de l'enfant.

## Pour les activités Aquafitness

- Les Activités « Aquafitness » sont proposées aux adultes et adolescents (à partir de 16 ans avec accord du responsable légal de l'enfant),
- Les activités sont soumises à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

## Activités Sportives Séniors

### **Les inscriptions aux activités sportives Séniors sont réservées aux :**

Personnes domiciliées sur la commune ou pouvant présenter un document de taxe foncière pour un bien situé sur la commune ayant vocation à l'habitation ou à une activité commerciale.

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Séniors »

#### Cas particuliers :

- Afin de bénéficier de la tarification dégressive fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
- Une dérogation peut être accordée à **titre exceptionnel** par Le Maire ou son Adjoint au Sport après avis de la Direction, suite à une demande individuelle écrite et argumentée. Cependant une priorité sera donnée aux trinitaires si la limite des effectifs est atteinte.

## Pour la gymnastique d'entretien et le renforcement musculaire

- Les adhésions sont valables pour les périodes suivantes :
  - Septembre à décembre
  - Janvier à mars
  - Avril à juin

Toute inscription en cours de période implique le paiement du tarif trimestriel. Aucun paiement mensuel n'est autorisé.

- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté,
- Une séance d'essai est accordée uniquement pour les nouveaux adhérents (bon à demander à l'accueil),
- Durant les petites vacances scolaires (hiver – printemps – automne) le Service des Sports ne s'engage pas à maintenir les séances (information donnée une à deux semaines avant la période).

## **Pour la promenade pédestre** (1/2 journée) :

- ⇒ Inscriptions à partir du **mardi 8h30**
  - ↳ soit à l'accueil du Palais des Sports de La Trinité
  - ↳ soit par téléphone
  - ↳ clôture des inscriptions et du paiement le vendredi précèdent la sortie
  - ↳ Les personnes en dérogation ne sont pas prioritaires (effectifs)
- ⇒ Les personnes en liste d'attente seront prioritaires pour la sortie suivante (**la confirmation reste obligatoire**),  
En cas d'empêchement, il est **impératif** de prévenir le plus rapidement possible (**le lundi avant 9h30**), passé ce délai la sortie sera due. **En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun avoir ne sera effectué,**
- ⇒ Un report peut être accordé après avis du Service des Sports et sur présentation d'un certificat médical,
- ⇒ En cas de doute par rapport à la météo, contacter l'Accueil le lundi matin pour plus d'information.

## **Pour la randonnée pédestre** (journée) :

- ⇒ Inscriptions à partir du **vendredi 8h30** et clôture le mardi 17h00
  - ↳ soit à l'Accueil du Palais des Sports
  - ↳ soit par téléphone
  - ↳ clôture du paiement le mardi précèdent la sortie
  - ↳ les personnes en dérogation ne sont pas prioritaires (effectifs)
- ⇒ Les personnes en liste d'attente seront prioritaires pour la sortie suivante, **la confirmation restant obligatoire**,
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de prévenir le plus rapidement possible, le **mardi avant 17h00**. **En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun avoir ne sera effectué,**
- ⇒ Un report peut être accordé après avis du Service des Sports et sur présentation d'un certificat médical,
- ⇒ En cas de doute par rapport à la météo, contacter l'accueil le mercredi après-midi pour plus d'information,
- ⇒ Pour certaines randonnées l'utilisation des véhicules personnels est envisageable, dans ce cas un dédommagement sera accordé au conducteur (sous réserve de véhiculer d'autres usagers).

## Pour le séjour séniors

- ⇒ Inscriptions et informations
  - ↳ Accueil du Palais des sports
  - ↳ Le paiement validera l'inscription
  
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de prévenir le plus rapidement possible, une partie ou la totalité du versement du séjour sera alors conservé. **En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun avoir ne sera effectué.**

## Pour les activités Aquaforme

- Les Activités « Aquaforme » sont proposées aux séniors et sports Santé,
- Les activités sont soumises à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence, aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

## Activités Sportives « Sorties familles »

**Les inscriptions aux activités Sportives « sorties familles » sont réservées en priorité aux :**

- Personnes domiciliées sur la commune ou pouvant présenter un document de taxe foncière pour un bien situé sur la commune ayant vocation à l'habitation ou à une activité commerciale (pour les + de 60 ans un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pourra être demandé).

Durant le transport et la sortie, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leur parent ou famille.

Cas particuliers : **Les personnes domiciliées hors de la commune peuvent s'inscrire sous réserve de places disponibles à un tarif différencié.**

## PRIX DES ACTIVITES

Conformément aux articles R 2221-97 et L.21222-22 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, la participation financière des usagers est fixée par délibération ou arrêté du conseil municipal. En cas d'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation, le tarif maximum sera appliqué.

## **MODALITÉS DE RÈGLEMENTS**

Les activités doivent être réglées par anticipation auprès du régisseur ou suppléant à l'accueil du Palais des sports de La Trinité (cf. horaires d'ouverture).

- Soit par chèque : adressé à l'ordre du Trésor Public,
  - Soit en espèce,
  - Soit par carte bancaire,
  - La possibilité est donnée aux familles de payer de manière dématérialisée, via le portail Famille pour certaines activités.
- En cas de facture impayée, le Service des Sports procédera à deux relances,
  - En cas de non-paiement une mise en demeure sera effectuée,
  - Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor Public pourra procéder au recouvrement et l'adhérent sera exclu de l'activité.

En cas d'exclusion, l'adhérent sera prévenu par courrier en recommandé avec accusé de réception.

- Seuls les dossiers complets et le paiement valideront l'inscription qui sera valable pour l'année scolaire en cours,
- Le Service des Sports se réserve le droit de modifier les horaires et le contenu des activités en fonction du nombre de participants et des impondérables pouvant survenir.
- 

**ENCADREMENT : L'ensemble des activités sont encadrées par des éducateurs sportifs de La Trinité, diplômés et respectant les réglementations en vigueur.**

Fait à La Trinité le :

**Ladislav POLSKI**  
**Maire de La Trinité**  
**Vice-Président de la**  
**Métropole Nice Côte d'Azur**